



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N^{OS} 223, 48, 127 et 2025-032

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2026, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James adoptait les règlements suivants :

- *Règlement n^o 223 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des compensations et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2026*
- *Règlement n^o 48 de la Localité de Valcanton concernant l'imposition de taxes foncières à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2026*
- *Règlement n^o 127 de la Localité de Villebois décrétant l'imposition de taxes foncières à divers taux et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2026*
- *Règlement n^o 2025-032 de la Localité de Radisson modifiant le Règlement n^o 2024-015 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2026*

Tout intéressé peut prendre connaissance des règlements précités pendant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, au Service du greffe, au siège social du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James situé au 2, rue des Rapides, à Matagami ainsi que sur notre [site Internet](#), dans la section « Règlements », sous l'onglet « Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ».

Également, tout intéressé peut prendre connaissance des règlements n^{os} 48, 127 et 2025-032 au bureau des localités concernées, aux heures d'ouverture de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 26^e jour de janvier 2026.


Chloé Huguet
Assistante-greffière